

<http://www.noslibertes.org>

Légalisation des drogues : sortir des impasses de la prohibition

Source :

Dossier du Net

<http://www.dossiersdunet.com/spip.php?article507>

12 mai 2005

Interview de Vincent Bénard, collaborateur scientifique de l'IHI

La plupart des nations occidentales, confrontées à la question de la consommation de drogues, et notamment de drogues dures, ont choisi une voie répressive, fondée sur la prohibition, dans l'espoir hypothétique de limiter l'usage de ces substances.

En France, notamment, N. Sarkozy, ministre de l'intérieur, a confirmé devant le Sénat Français la ligne répressive qui continuera de prévaloir dans le traitement du problème lié à la consommation des drogues en France.

Face à cette approche répressive, que bien des libéraux estiment vouée à l'échec perpétuel, il existe une autre voie, peut-être difficile à promouvoir auprès du grand public, mais prometteuse en terme de résultats, c'est celle de la légalisation de la consommation, de la production et du commerce de toutes les drogues.

Cela vous paraît fou ? Utopique ? Dangereux ?

Voyons en quelques questions et leurs réponses, sous l'angle d'une analyse pragmatique d'inspiration libérale, pourquoi la légalisation de la consommation et du commerce (sous certaines conditions) des drogues pourrait constituer une bien meilleure réponse que la prohibition au problème de santé publique posé par la consommation de drogues.

Dans cette interview, sont abordées la dangerosité intrinsèque des drogues légales ou illégales, les effets pervers de la prohibition sur la sécurité publique, les différentes réponses libérales à ces problèmes, les effets bénéfiques que l'on peut

en attendre, leurs dangers éventuels (il faut rester lucides), et quelques pistes pour mettre en œuvre une réforme politique d'inspiration libérale dans un domaine qui déchaîne facilement les passions.

Q. Nicolas Sarkozy a annoncé qu'il maintenait une ligne répressive vis-à-vis des consommateurs de toutes les drogues. Peut-il de cette façon résoudre les problèmes posés par la consommation de ces substances ?

R. Il faudrait d'abord que la nature du problème soit clairement définie. La consommation de drogues, licites ou illicites, est indubitablement un problème de santé publique, du fait des dégradations que ces substances font subir à l'organisme des consommateurs et du nombre de personnes concernées (il y aurait 180.000 héroïnomanes en France, source centre d'accueil et d'aide aux toxicomanes, CAAT). Mais est-elle un problème de sécurité pour elle-même, ou du fait qu'il s'agisse d'une substance prohibée ? L'analyse libérale penche clairement pour la seconde réponse. De surcroît, Nicolas Sarkozy, en refusant de faire une différence entre les drogues telles que le cannabis et la Marijuana d'une part, et l'héroïne ou la cocaïne et ses dérivés (crack) d'autre part, commet une grave erreur d'appréciation qui décrédibilise son discours.

Q. Vous voulez dire que N.Sarkozy a tort de considérer que les drogues "à fumer roulées" ne sont pas des drogues douces ?

R. Non, de ce point de vue, son discours est recevable. Ce sont des substances psychotropes dont le principe actif (le delta 9 THC ou Tétrahydrocannabinol), régulièrement consommé, provoque une accoutumance certaine, et des dégâts sur le fonctionnement cérébral pouvant aller jusqu'à des troubles graves du comportement, troubles qui peuvent être durables au delà d'une certaine durée de consommation élevée, et peuvent parfois entraîner des pulsions violentes ou suicidaires. De surcroît, on trouve désormais sur le grand marché noir de la drogue des variétés de cannabis enrichies artificiellement en THC* (quand elles ne sont pas purement dopées à l'héroïne...), qui peuvent provoquer des dégradations rapides de certaines facultés intellectuelles. (sources : ofdt, et drogues.gouv.fr)

*nb. La concentration "normale" de résine de cannabis en THC est de 8 à 9%, à partir de 13 à 14%, des troubles de

comportement très graves peuvent apparaître. (source : "violence, la démocratie en danger", F. Montillot et C. Pernès, éditions Prat.)

De ce point de vue, ceux qui disent qu'il faut légaliser le cannabis parce qu'il ne s'agit pas d'une substance si dangereuse ne rendent pas service à leur cause, tant cette argumentation simpliste est facilement démontable. Mais malgré tout, mettre sur un même plan les drogues "végétales à fumer" et les dérivés du raffinage de l'opium ou de la coca n'est pas crédible.

Q. Pourquoi ? Comment distinguer les dangers constitués par les différentes drogues ?

R. On peut classer ces dangers en 5 catégories :

1. Le risque léthal lié à l'absorption (overdoses)
2. Les dégradations physiques liées à un usage répété
3. La probabilité d'atteindre l'accoutumance pour un "primo-consommateur", et la rapidité avec laquelle cette accoutumance survient.
4. Les troubles du comportement liés à l'usage d'une drogue.
5. Les troubles physiologiques et nerveux liés à l'état de manque.

Si on compare les drogues légales et illégales dans chacun de ces domaines, on se rend compte que le cannabis, dans ses variantes "normales" (non gonflées artificiellement à l'héroïne ou en THC...), n'est pas plus dangereux que l'alcool (voire parfois moins), qui lui, est légal, et nettement moins dangereux que les opiacées.

Reprenons ces 5 points un par un :

1 > Risque léthal lié à l'absorption : le risque d'overdose est parfaitement réel en ce qui concerne l'héroïne, le crack, la cocaïne. Les statistiques officielles de l'OCRTIS, dûment sous-estimées par ailleurs (voir cette étude), font état de 120 décès liés à l'absorption de ces substances en 2000, auquel il

faut ajouter 148 décès par SIDA liés à l'utilisation de seringues infectées (lien pdf). En revanche, les statistiques officielles ne recensent aucun décès pouvant être imputé aux effets physiologiques directs de l'absorption du cannabis. De même que si les commas éthyliques sont nombreux, les morts directes par overdose d'alcool sont, heureusement, fort rares. Bien entendu, cela ne rend pas compte des morts liées aux "effets collatéraux" de ces substances, que nous verrons plus loin.

2 > Dégradations physiques liées à un usage répété : le cannabis est réputé pour son action à long terme sur le cerveau : baisse de la volonté, troubles des capacités intellectuelles, troubles de la personnalité. Les sites officiels sont assez discrets sur les effets physiologiques du THC sur l'appareil respiratoire ou cardio-vasculaire, alors qu'ils sont intarissables sur les dangers (graves et identifiés au demeurant), du tabac. Cela ne signifie pas forcément que ces effets soient inexistantes, mais ils sont apparemment d'ordre secondaire.

Il en va tout autrement des dégradations causées par la prise régulière d'héroïne ou de crack (nb. Le crack est un dérivé de la cocaïne qui se présente sous forme de cristaux à fumer) . Les reportages parfois diffusés à ce sujet montrent que les consommateurs réguliers sont réduits à l'état de véritables épaves, physiquement et intellectuellement. D'ailleurs, un grand nombre de décès liés aux effets secondaires de la drogue ne sont pas comptabilisés comme tels. Une avocate me disait (sous le sceau de l'anonymat) qu'une minorité respectable de décès par embolie, accident coronaire, ou autres lésions d'organes vitaux, chez des personnes jeunes, étaient dus à l'absorption de drogue mais que cette cause ne figurait pas sur les actes de décès "pour épargner les familles".

De même, une personne alcoolique est très gravement atteinte dans ses fonctions vitales. Il n'est pas de ma compétence de discuter si ces atteintes sont égales (ce que semble affirmer le rapport Rocques) ou inférieures (ce qui est le point de vue de ses détracteurs...) à celles liées à l'usage d'héroïne ou de crack. Mais il semblerait qu'il y ait un consensus scientifique pour dire que les dégradations liées à la consommation des formes normales de Cannabis sont moins importantes.

3 > Probabilité d'accoutumance : Nous avons tous connu des soirées bien arrosées, voire trop, parfois en séquences rapprochées - ah, les folles beuveries de notre jeunesse estudiantine...- Mais quel pourcentage d'entre nous sont ils devenus réellement alcooliques, au point de subir de graves troubles du comportement social ?

De même, de nombreux jeunes ont été amenés à goûter occasionnellement des joints, voire à connaître des soirées "bien enfumées", par analogie avec les soirées arrosées évoquées précédemment. Combien sont effectivement devenus "accros" au cannabis ? Mystère, cela est difficile à quantifier, mais l'expérience des gens de ma génération, qui ont connu de nombreux fumeurs occasionnels, montre que très peu d'entre eux sont devenus dépendants aux joints.

La encore, la comparaison avec l'héroïne ou le Crack (la cocaïne est entre les deux) est saisissante : l'addiction à l'héroïne surviendrait après un très faible nombre de prises variable selon les sujets et serait encore plus rapide avec le crack (avec le crack, le passage du principe actif de la cocaïne dans le sang du consommateur se produit par toute la surface des alvéoles pulmonaires, ce qui produit une attaque d'une violence inégalée sur son cerveau. D'où l'accoutumance quasi immédiate). De surcroît, l'intensité du plaisir "instantané" délivré par ces produits est bien plus forte que pour l'alcool et le cannabis et rend donc extrêmement probable la récurrence (et donc l'addiction) après une première prise.

C'est à l'évidence là que se situe la principale différence de dangerosité entre les différentes drogues : Les risques de dépendance, et la vitesse à laquelle celle-ci survient, sont beaucoup plus élevés pour les dérivés de la transformation chimique de la coca ou de l'opium, que pour les drogues "cigarettes", ou l'alcool. Voilà pourquoi le premier joint ou le premier verre ne sont guère (ne devraient guère être) des sujets d'inquiétude pour les parents, s'ils sont capables d'expliquer en termes intelligents les dangers qu'il y a à franchir les limites de la consommation très occasionnelle.

En revanche, la première seringue ou la première pipe à crack sont des signaux extrêmement graves d'ennuis probables à venir.

4 > Troubles du comportement lié à l'usage : Là, la différence entre les différentes drogues est saisissante : alors que le tabac peut être considéré comme physiologiquement destructeur, il est inoffensif au plan comportemental. L'abus de cannabis entraîne parfois des troubles du comportement, allant de la destruction de toute volonté d'agir chez le sujet consommateur à des pulsions suicidaires, mais pouvant également provoquer des passages plus nerveux, une irritabilité plus forte, pendant les phases de manque. De plus, il semblerait qu'à l'instar de l'alcool, le cannabis diminue la vigilance routière.

Rien à voir toutefois avec les troubles liés à l'ivresse alcoolique : décès de la route, mais aussi rixes d'alcooliques et comportements violents, notamment en famille, et également, hélas, une probabilité accrue de survenance d'actes profondément horribles comme les incestes.

Enfin, le cas des drogues "les plus dures" doit être mis à part. L'opinion publique a été conditionnée par les actes violents régulièrement commis par des toxicomanes pour se procurer de ces drogues. Toutefois, ces actions sont liées à l'état de manque, pas à l'état "d'ivresse" qu'elles provoquent, qui dure peu et pendant lequel le drogué est rarement enclin à commettre des actes de violence, encore qu'il y ait des exceptions. Ainsi, d'après drogues.gouv.fr, la cocaïne a des effets "désinhibants" qui peuvent favoriser des passages à l'acte violent. Et certaines drogues chimiquement préparées à partir de la cocaïne peuvent provoquer des comportements potentiellement dangereux à partir des périodes d'ivresse. Mais pour ce qui est de ces drogues, c'est surtout l'état de manque qui peut pousser le toxicomane à commettre des actions désespérées et violentes.

5 > Les troubles liés au manque : Dans tous les cas, le manque pousse à la consommation, à tout prix. Et la gravité de l'état de manque rend d'autant plus difficile le sevrage ou le décrochage. Ainsi, il semble beaucoup plus facile d'arrêter de fumer (et pourtant, dieu sait si beaucoup échouent) que d'arrêter l'héroïne...

Et c'est là que les ennuis commencent pour les consommateurs de drogues illégales. Alors que le consommateur de cigarettes, même à deux paquets par jour, pourra satisfaire son vice pour

environ 60 F/jour (9-10 euros), ou 1800 F/mois (280 euros), ce qui est beaucoup mais pas insurmontable (et qui résulte surtout de l'exceptionnel niveau de taxation du tabac...), alors que l'alcoolique trouvera des vins (infects, mais on ne parle plus de gastronomie depuis longtemps chez l'alcoolique...) pour moins de 2 Euros le litre, le fumeur de joints et plus encore l'héroïnomanie devront payer des sommes colossales pour trouver leur drogue. Et c'est pour cela que les plus atteints (héroïnomanes, crack...) sont prêts soit à s'humilier par la prostitution, soit à dealer, soit à voler, y compris en prenant le risque de tuer leurs victimes, pour se procurer leur drogue.

Encore qu'il semblerait que certains toxicomanes préfèrent se suicider plutôt que de devenir braqueurs... Là encore, le manque de statistiques officielles, difficiles à collecter il est vrai, rend difficile une appréciation exacte de l'étendue du problème.

Q. Tant de paramètres... Tout cela paraît bien compliqué. Pourriez vous résumer en une phrase ou deux ?

Simple : "une drogue est très dangereuse s'il est quasi impossible d'en avoir une consommation raisonnable". Ce qui fait toute la différence entre un joint de cannabis normalement dosé et une seringue d'héroïne ou une pipe à crack. "Une drogue est moyennement dangereuse si seule une consommation excessive entraîne des séquelles graves et difficilement réversibles".

Q. Il y a donc des différences de "dangerosité" entre les drogues, mais vous admettez que le cannabis n'est pas innocent. Pourquoi, dans ce cas, tenir le même discours de sévérité vis-à-vis du cannabis comme de l'héroïne serait-il une mauvaise chose, vis à vis notamment des jeunes, qui semblent très friands de cannabis ?

R. Parce qu'en diffusant un discours d'équivalence entre cannabis et héroïne, on travestit la vérité auprès des jeunes, et, pardonnez-moi, "on les prend pour des cons". Or les jeunes ont une capacité de jugement forte, mais qui peut être pervertie par la mauvaise qualité de l'information qui leur est dispensée.

Aujourd'hui, 3 millions de jeunes ont déjà fumé du cannabis. On peut le regretter, mais c'est un fait avec lequel nous devons

composer. Or la plupart de ces jeunes ne deviennent pas "accros" et donc ont une estimation "relativement basse" du danger réel que le cannabis représente pour eux.

Instiller l'idée que cannabis et héroïne (ou crack) "sont la même merde" peut inciter certains à croire, a contrario, que "l'héroïne n'est pas plus dangereuse que le cannabis", ce qui serait une terrible méprise. Lorsqu'un dealer distribue ces deux produits, il peut ainsi jouer de cette ambiguïté auprès des jeunes pour le faire passer des drogues "semi-dures" aux drogues "ultra-dures".

Mieux vaut s'adresser à la partie élevée du cerveau des gens, admettre que le danger lié aux différentes drogues n'est identique d'une substance à l'autre, et communiquer autour de ces différences auprès du public, et notamment des plus jeunes.

Q. Ce que vous venez de dire sur la dangerosité des drogues fait relativement peur, il ne paraît pas y avoir là de quoi plaider en faveur de la dépénalisation de l'usage, voire de la légalisation du commerce des drogues...

R. Ah ? Pourquoi l'alcool est il en vente libre, dans ce cas ? Nous venons de voir que ses effets étaient globalement bien plus dévastateurs que ceux du cannabis, et pourtant, personne ne songe plus à l'interdire. Les États-Unis ont prohibé la vente d'alcool entre 1919 et 1933. Cela a provoqué (source : Cato institute) une flambée des prix et une explosion de la violence liée aux activités des mafias pour contrôler cette distribution extrêmement lucrative. Des exploitants de débits de boisson étaient menacés par les mafias pour accepter de vendre leurs marchandises, la concurrence entre factions se déroulait à l'arme à feu ou à l'explosif. Al Capone a sans doute été, en dollars courants, la plus grande fortune de l'histoire des États-Unis, plus encore que Bill Gates.

Et pire, les effets sur la consommation d'alcool ont été négligeables. En revanche, les décès liés à la vente d'alcool frelaté (le fameux alcool de bois qui fait partie du folklore de la série TV "les incorruptibles") ont explosé alors qu'ils sont rarissimes en temps normal (il y a eu des affaires de vin frelaté au méthanol dans les années 90 qui ont fait quelques morts en Europe. Rien d'extensif).

L'alcoolisme est un problème de santé grave, qui provoquerait 11.600 décès directs (notamment par cirrhose) par an en France, et qui concernerait 3.000.000 de personnes, encore que je me méfie de ces agrégats ou l'on mélange l'alcoolique chronique et le buveur excessif occasionnel. Pourtant, malgré l'énormité des chiffres, personne ne pourrait sérieusement envisager la prohibition, en se basant sur l'expérience menée dans les années 20 aux USA.

Il en va de même pour les drogues aujourd'hui. En 1989, le Cato Institute estimait à un facteur d'environ 100 la différence entre les drogues dures achetées sur le marché noir, et les drogues achetées légalement par les hôpitaux pour usage médical, produites par des grands laboratoires pharmaceutiques. La morphine (dont on extrait assez simplement l'héroïne) légale coûtait alors 20 dollars (13 euros) l'once (31 grammes), soit nettement moins d'un dollar le gramme ! Il n'existe pas une bourse de l'héroïne, mais au milieu des années 80, le commissaire N'guyen Van Loc écrivait dans ses mémoires que la dose d'héroïne commençait aux alentours de 200 F, (30 euros), ce cours étant très volatil en fonction de l'approvisionnement du marché. À raison de deux doses par jour, ce qui correspond à un individu "moyennement dépendant", le budget mensuel pour la drogue était donc au minimum de 12.000 Francs (1800 euros) avant 1990. 12.000 Francs nets, au minimum, qui peuvent être facilement doublés, triplés, quadruplés, si les cours sont au plus haut et l'individu très accroché à la drogue. 12.000 francs minimum, c'était plus que le salaire moyen (brut..) des Français à l'époque. Qu'il faut se procurer chaque mois, car le manque ne prend jamais de vacances, et ce après impôts, hors logement, nourriture, et ce alors même que la situation de drogué rend l'individu de moins en moins apte au travail, et inapte à l'occupation de postes à haut salaire...

On comprend donc que le besoin d'argent soit vite au centre de la vie des personnes "accrochées" aux drogues "ultra-dures". Et que cette consommation conduise vite à la marginalité, à la prostitution, au crime.

Q. D'où vient la différence de prix entre la morphine légale et les drogues les plus dures vendues au marché noir ?

R. La prohibition oblige les producteurs et les distributeurs

de drogue, qui ont alors un "statut" de trafiquant, à organiser production et distribution de façon à échapper aux représentants de la loi. Les labos de production sont donc relativement archaïques et de petite taille, car ils peuvent être découverts et détruits. Mieux vaut maintenir plusieurs unités de traitement de la matière première demandant peu d'investissement mais faiblement productives en contrepartie. Les circuits transfrontaliers incluent des coûts élevés de dissimulation des drogues aux autorités, et des transports par quantité unitaire assez artisanales, même si parfois des prises de plusieurs centaines de kilos sont annoncées. Le coût des prises douanières (environ 6% des quantités passées, selon l'estimation par nature imprécise des autorités) est également inclus par les trafiquants dans leur prix de revient. La distribution au client final est elle-même artisanale (conditionnement en paquets dans des locaux provisoires, dealers opérant par petites quantités et cachés...).

Il y a plus. Le "marché" des drogues illégales s'opère par définition en dehors des lois, Lapalisse n'eut pas mieux dit. Il n'y a donc pas une "libre et saine concurrence" entre les acteurs du marché. Sur un territoire donné, une organisation mafieuse tend à imposer ses grossistes par la force et ainsi s'assure des marges très élevées. De surcroît, les dépenses de "service d'ordre" sont très importantes, puisqu'assurer la sécurité d'un territoire dans ces conditions demande une main-d'œuvre assez nombreuse et équipée d'armes lourdes. Enfin, il faut souvent corrompre des pouvoirs locaux pour assurer la sécurité du commerce, ce qui augmente encore les coûts du produit, et a des effets désastreux sur la conduite des affaires publiques...

Enfin, le commerce de la drogue étant illégal, la prise de risque de tous les participants à ce trafic est élevée, aussi tous les échelons intermédiaires réclament-ils une rémunération en rapport avec cette prise de risque. Seuls les paysans des pays producteurs touchent une part assez misérable du gâteau, encore qu'elle puisse être supérieure à celle procurée par des cultures classiques, comme on le voit en Afghanistan.

Il ne faut donc pas s'étonner que la drogue vendue au marché noir soit si chère... Ajoutons en plus que la morphine légale produite par des laboratoires sous contrôle est d'une qualité

parfaite, alors que la drogue produite par les organisations mafieuses est fortement polluée d'impuretés diverses et hautement nocives (source : Christian Michel).

Q. Selon vous, la drogue légale serait beaucoup moins chère ?

C'est très probable. Regardons le processus de fabrication de la drogue : il n'est pas différent de celui mis en œuvre pour produire 90 % des produits pharmaceutiques de synthèse. Comme je l'ai mentionné précédemment, le CATO institute estime à un facteur 100 la réduction du prix escomptable si la fabrication et la distribution de drogues pouvaient s'opérer au grand jour. Christian Michel, qui dirigea un laboratoire pharmaceutique produisant entre autres de la cocaïne légale, m'a confirmé cette échelle de valeur. Cela paraît énorme, mais même en admettant qu'ils se trompent d'un facteur 5 (ce qui paraîtrait étonnant de la part de sources aussi sérieuses), la réduction de prix des drogues vendues au détail serait encore d'un facteur 20, sauf si le gouvernement se met à taxer les drogues comme le tabac (nous y reviendrons).

Q. Quels seraient les impacts de cette baisse de prix ?

Cela changerait tout l'écosystème de la drogue. Le budget mensuel d'un "accro" aux drogues dures pourrait passer sous la barre des 150-200 Euros, ce qui permettrait à la plus grande partie d'entre eux de se sortir des spirales de délinquance ou de prostitution qui sont leur quotidien.

Le nombre de vols commis pour se procurer l'argent de la drogue serait ramené à pratiquement zéro. Ainsi, les policiers pourraient mieux se consacrer à la lutte contre les cambriolages purement crapuleux, les viols, les meurtres, l'esclavage sexuel (terme plus parlant que proxénétisme selon moi), etc... de surcroît, les prisons ne seraient plus encombrées de dealers, ce qui permettrait à des auteurs d'autres délits et crimes violents d'effectuer des peines proportionnelles à la gravité de leurs actes. Aujourd'hui, trop de petits et moyens criminels échappent à un juste châtement parce que les places de prison sont en nombre insuffisant. La sécurité dans nos pays progresserait dans d'importantes proportions.

Pensez qu'aujourd'hui, de nombreux proxénètes, des

esclavagistes qui forcent des femmes (et des hommes) à se prostituer en les soumettant à une violence insupportable, sont "protégés" par les forces de l'ordre parce que ce sont de bons "indics" en matière de stupéfiants... N'atteint-on pas là le sommet de l'injustice ? En quoi le sort terrifiant des femmes-esclaves de la prostitution doit-il être toléré par les autorités au motif que la chasse aux dealers est prioritaire ? La prohibition des drogues conduit à une bien cruelle inversion des valeurs à laquelle la légalisation permettrait de remédier.

Quant aux pays producteurs, leur situation se trouverait enfin assainie : les caïds qui tirent des profits mirifiques du trafic de la drogue seraient mis hors jeu. Les gouvernements locaux, qui subissent tous les inconvénients du narco trafic (corruption, guérilla,...) pourraient enfin penser à mettre en place des politiques orientées vers le développement, et pas uniquement vers la résistance aux mafieux. En Colombie, l'argent de la cocaïne alimente la plus impitoyable des guérillas : 35.000 morts violentes, 300.000 sans domiciles sont à mettre à l'actif, si on peut dire, de la prohibition des drogues, ces 10 dernières années. Et plus d'1 millions de Colombiens de classe moyenne ont fui ce pays, condamnant ceux qui restent à toujours plus de pauvreté. (source : J.Hari)

De plus, les marges rendues possibles par la prohibition sont une aubaine pour tous les mouvements terroristes qui veulent lancer des attaques contre le monde libre. Il est de notoriété publique que l'opium afghan finance des organisations islamistes, que les FARC colombiennes prélèvent un pourcentage sur l'activité des cartels (quand le crime rackette le crime...), que le sentier lumineux a mené une guerre sauvage aux paysans péruviens pour les forcer à cultiver la coca, que la drogue Laotienne a en son temps financé les Khmers rouges, liste non exhaustive. En dépénalisant le commerce de la drogue, l'occident libre saperait un des piliers du financement de bien des organisations totalitaires qui veulent sa perte.

Q. Soit, mais les paysans des pays du tiers-monde producteurs de coca ou d'opium ne perdraient-ils pas leurs moyens d'existence ?

R. Aujourd'hui, ces paysans ne touchent qu'une part mineure de l'argent des trafics. Ils sont souvent contraints d'accepter la

culture de ces substances par les organisateurs du trafic, sous peine de mort ou "d'expropriation" hors de toute règle de droit. Certes, parfois, la culture du pavot permet de faire vivre des familles mieux que les cultures antérieures. Mais les remèdes à la lutte contre la pauvreté du tiers-monde sont dans une libéralisation accrue du commerce de toutes les productions, pas dans l'exploitation de la prohibition des drogues, dont les inconvénients surpassent les avantages, y compris pour les économies des pays producteurs - qui deviennent souvent des pays consommateurs - prises dans leur ensemble.

Q. Tout de même, une baisse aussi spectaculaire des prix de la drogue ne signifierait-elle pas une explosion de la consommation ? Vos idées n'engendreraient-elles pas "une France de drogués" ?

R. C'est une des inconnues de la légalisation. Mais il est loin d'être certain que la consommation exploserait. N'oubliez pas qu'actuellement, les personnes qui tombent dans la drogue sont approchées par des dealers au marketing particulièrement actif, qui proposent des doses gratuites, dans l'espoir de profits ultérieurs bien plus élevés. Ces dealers, parfois eux-mêmes toxicomanes, donc particulièrement incités à élargir leur clientèle, cherchent leurs clients, les sélectionnent, les appâtent, ce sont des vendeurs le plus souvent très performants.

Demain, si la dose de drogue légale vendue en pharmacie (je reviendrai sur le délicat problème de la distribution plus tard) coûte, disons, 1 à 3 euros, les dealers de rue disparaîtront car ils ne pourront pas espérer faire du bénéfice en vendant de la drogue "artisanale" à de tels prix. Autrement dit, pour tomber dans la drogue, un consommateur devra faire de lui-même le pas de rentrer dans une pharmacie, de demander à acheter un paquet de 5 doses à 10 euros, et s'initier tout seul à la consommation. Sont-ils si nombreux, ceux qui sont prêts à faire le pas, sans "ami bien intentionné" pour les assister, surtout si sur les boîtes de drogues, figurent des photos de drogués avec en légende "attention, si vous consommez ce produit, demain, vous pourriez ressembler à ça" ?

Q. N'y a t il pas là une faille dans votre raisonnement ? Un

marché libre suppose, pour les producteurs, un espoir de croissance, sinon pourquoi s'y investir ?

R. "Une société sans drogue" est un objectif parfaitement utopique. Quel que soit le système d'approvisionnement existant (légal ou clandestin), il y aura toujours des nouveaux entrants dans la consommation de la drogue. Autant que ce soient des producteurs civilisés qui bénéficient de cette clientèle, et que le chiffre d'affaire de cette activité reste marginal dans le commerce mondial. Même si les modes de distribution adoptés ne favorisent pas l'explosion de la consommation, celle-ci sera toujours suffisante pour attirer des entrepreneurs légaux en nombre suffisant.

On peut même espérer, encore que je sois moins optimiste que d'autres à ce point de vue, qu'un peu de R&D enfin légale autour de la drogue permette de créer des substances moins nocives pour l'organisme, ou avec des modes d'administration moins dangereux que la seringue. Des drogues en patch ?... L'idée fera peut-être bondir certains, mais pourquoi pas... En revanche, il ne faut pas pousser l'angélisme trop loin : ceux qui pensent que l'on pourrait créer des drogues procurant le même plaisir immédiat à la consommation que les cochonneries actuelles tout en réduisant les effets secondaires indésirables à un niveau négligeable me paraissent trop optimistes. Après tout, on attend encore un substitut à l'alcool à la fois inoffensif et enivrant !

Q. Tout de même, vous ne prouvez pas que le nombre de drogués ne va pas exploser.

Non, je ne le prouve pas. L'époque ou l'usage des drogues était libre (disons jusqu'au début de ce siècle pour faire court) n'était pas pour autant un âge d'or de la consommation, mais il faut reconnaître que les deux époques n'étaient pas comparables. La médiatisation du phénomène n'était pas la même, la liberté de circulation et les moyens de transport des marchandises non plus. Toutefois, il faut noter que les lieux où la consommation de drogue s'est le plus développée, comme la Chine côtière, sont ceux où les états colons ont voulu se servir des drogues pour saper les volontés d'émancipation des populations locales. L'explosion de la consommation et donc du trafic de drogue fut parfois l'œuvre d'états dévoyés...

Aux USA, on estime que la proportion de la population "ayant un problème avec la drogue" n'a pas varié (autour de 3%) entre l'époque où la drogue était libre et maintenant (source : cato). Mais nous sommes dans un domaine clandestin, les statistiques y sont donc peu fiables.

On ne peut pas être sûr que le nombre de drogués n'augmentera pas. Et c'est là que le bât blesse pour l'opinion : la plupart des gens pensent que cela "ne leur arrivera pas", à eux ou leurs enfants, que "le phénomène reste marginal", et qu'eux, de "bons parents", sauront préserver leurs gosses de ce danger. Pourquoi dans ces conditions changer le système prohibitionniste actuel ? Pourquoi opter pour l'inconnue que représente la légalisation ?

Un père de famille à qui je tentais d'expliquer mon point de vue m'a rétorqué : "Mais si c'était votre fille qui se droguait, seriez-vous toujours favorable à la dépénalisation ?". Ce à quoi je lui ai rétorqué, à sa grande surprise : "si par malheur votre fils se droguait, préféreriez-vous que la société le traite comme un malade ou comme un délinquant ? Préféreriez-vous pouvoir lui payer sa drogue sur vos revenus, ou qu'il soit obligé de vous voler, de braquer ou de faire la pute pour payer ses doses ?". Cette anecdote illustre bien le problème posé : dans un cas, on sait que le problème de la drogue touche suffisamment de jeunes pour être grave mais pas suffisamment pour que tout le monde se sente concerné. Dans un autre, les drogués et leurs familles subiront moins de souffrances du fait de la drogue, mais on ne peut pas garantir qu'il n'y aura pas augmentation du nombre de drogués, donc du nombre de familles concernées.

Ceci dit, la prohibition actuelle n'a pas empêché un nombre important (quoique non mesuré précisément) de personnes, et surtout parmi les plus jeunes, de consommer du cannabis, de l'extasy, et plus gravement, de l'héroïne, de la cocaïne, du crack. Rien ne prouve que la légalisation augmenterait le nombre de consommateurs potentiellement attirés par ces produits.

Q. Je suppose que vous ne préconisez tout de même pas la vente libre des drogues dures dans les supermarchés ?

Non. Même si certains libéraux vont jusque-là, je ne les suis

pas sur ce terrain. Contrairement à ce qui se passe avec l'alcool, le tabac ou même le cannabis, quand on commence à consommer une drogue dure, fusse une seule fois, il est difficile de ne pas tomber dans le cycle de la dépendance et de la déchéance physique qui l'accompagne. Aussi ne peut-on pas à mon avis vendre de la drogue comme des paquets de bonbons. Je pense qu'il faut limiter la vente des drogues dures (cocaïne et dérivés, héroïne, LSD, et sans doute quelques autres...) aux pharmacies, volontaires, bien sûr, car on ne peut contraindre un pharmacien à vendre un produit qu'il ne désire pas vendre, et à des dispensaires hospitaliers. On pourrait également coupler des lieux de ventes spécialisés à des "shoot-rooms" comme ceux qui ont été lancés en Suisse pour éviter que les junkies ne squattent les halls d'immeubles. L'initiative a été très mal perçue par la population des villes à ses débuts, aujourd'hui, de nombreux suisses reconnaissent qu'il vaut mieux qu'existent des lieux dédiés à la consommation de drogue, que livrer les toxicomanes à la rue ou aux gares (source : JL Romero, "lettre à une droite maladroite")...

De même, je ne suis pas favorable à la publicité pour les drogues. Seule une information médicalement contrôlée (mais uniquement factuelle et non moralisatrice) sur le lieu de vente devrait être autorisée.

En revanche, je ne vois aucune raison de traiter le cannabis, "normalement dosé" voire même "un peu fortement dosé" pourvu que l'information du consommateur soit claire, différemment du tabac, voire de l'alcool. Je pense même qu'il est souhaitable que les circuits de vente du cannabis et des drogues dures soient séparés. Aujourd'hui, nombre de dealers sont "multisubstances" : un vendeur de hasch aura intérêt à essayer de vendre de l'héro à un client s'il "voit une faille" chez lui, car l'espoir de profit est plus élevé avec l'héroïne (ou le crack) qu'avec le cannabis. Si on sépare les circuits de diffusion, alors la tentation pour les consommateurs de cannabis, de passer à des drogues plus dures, n'en sera que plus réduite.

Q. Vous ne répondez toujours pas de façon satisfaisante au risque d'explosion de la consommation sous tendu par la légalisation. Les hypothèses que vous faites ne sont que des hypothèses !

Et pour cause, il n'y a pas d'expérience récente de dépénalisation de la vente des drogues dures dans le monde. Nous manquons cruellement de données pour "modéliser" le comportement du marché dans une hypothèse de rupture complète avec un système existant. Je ne peux que me contenter de croire que les problèmes posés par la légalisation seraient inférieurs à ceux posés par la prohibition.

Il y a tout de même un précédent : le nombre d'alcooliques aux USA n'a pas diminué pendant la prohibition, et n'a pas augmenté après. Je n'aurais pas la malhonnêteté intellectuelle d'en tirer une loi générale (chaque cas, chaque époque, chaque clientèle est différente), mais c'est un signe encourageant.

Et quand bien même. Légaliser la drogue n'est pas seulement une bonne opération d'un point de vue économique pour les nations touchées par le phénomène. C'est un problème d'abord éthique : jusqu'où les états et les législateurs peuvent-ils priver un individu de la liberté de jouir de son corps, qui est la première de ses propriétés, même si c'est pour se détruire ?

Q. Vous exagérez. Vous n'allez tout de même pas élever la toxicomanie au rang de liberté fondamentale de l'individu ?

Si, justement. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen prévoit que tout individu reçoit à la naissance des droits naturels imprescriptibles qui sont "la vie, la liberté, la propriété et la résistance à l'oppression", et que ces droits ne s'arrêtent que là où commencent ceux des autres.

Dans ces conditions, je ne vois pas en quoi le fait d'acheter une drogue à un commerçant, pour peu que celui-ci soit respectueux des règles du commerce civilisé, pour se l'injecter, viole les libertés ou la propriété d'autrui. Bien sûr, c'est "sale", un drogué en manque, et ça ne fait pas honneur à l'espèce humaine, c'est un gaspillage de capital humain, mais si on peut avoir un préjugé moral contre la drogue, je ne vois pas au nom de quel principe on peut interdire à une personne de se droguer. Pour la protéger d'elle-même ? Mais alors pourquoi ne pas lui interdire de boire ? De fumer ? De conduire ? Pourquoi ne pas criminaliser le suicide ? Le sexe non protégé ? Le ski hors piste ? La cuisine grasse ? Pourquoi, à partir du moment où l'échange de drogue de

drogue ne viole pas les droits des deux parties prenantes, doit-il être traité comme un acte criminel ?

Dans une société respectueuse des libertés individuelles, ne peut être interdit que ce qui porte préjudice à la vie et la propriété des tiers. L'échange de drogue entre individus consentants n'entre manifestement pas dans cette catégorie.

En revanche, cela n'exonère pas le drogué de sa responsabilité individuelle dans les cas il porte préjudice à autrui sous l'emprise de la drogue (en conduite automobile par exemple...) et ça ne le protège pas du licenciement si son employeur estime qu'il travaille plus mal.

La position libérale, qui consiste à dire, "obligeons les producteurs à informer correctement sur les risques létaux et la nocivité du produit, et laissons le consommateur se décider en toute liberté", me paraît plus saine que la prohibition, basée uniquement sur des préjugés moraux contre certains types de comportements "incorrects".

Q. Je vous attendais là. Vous dites que le consommateur est libre. Or le consommateur de drogues dures est le plus souvent "dépendant". Il n'est donc plus libre de refuser la transaction. Où est la liberté du consommateur dans tout ça ?

Dans un système libéral où la vente serait légalisée, le vendeur serait tenu d'informer clairement le consommateur "sain" des risques d'overdose, de dépendance et de maladie grave qu'il encourt. Sinon, il s'exposerait à des poursuites comme celles auxquelles les fabricants de cigarettes font face. À ce moment-là, le consommateur est libre de choisir et convenablement informé.

Si par malheur il tombe accro, il ne peut s'en prendre qu'à lui-même. Cela constituerait un gros progrès par rapport à la situation actuelle où le consommateur potentiel est souvent l'objet d'une tentative de manipulation par un dealer.

De surcroît, le drogué, qui ne serait plus un délinquant, serait toujours libre de tenter de s'arrêter. Dans un système dépénalisé, il trouverait plus facilement qu'ailleurs des médecins ou des structures caritatives pouvant l'aider à s'échapper de la drogue. Aujourd'hui, il doit consacrer son

énergie à trouver des sommes d'argents pharamineuses et à se cacher de la répression des autorités. Sous la dépénalisation, sa liberté ne serait pas parfaite, mais au moins elle progresserait fortement par rapport à la situation actuelle.

Q. Vous prétendez que la dépénalisation supprimerait la contrebande. Le tabac ne fournit pas un beau contre exemple à cette théorie ?

Le problème du tabac est que l'état a multiplié les taxes au-delà du raisonnable ! 90 % du prix d'un paquet de cigarettes est constitué de taxes ! Il est évident que si l'état devait dépénaliser la vente des drogues, il ne devrait pas y appliquer la même taxation, sinon, vous avez raison, la contrebande continuera d'exister, comme elle existe - et explose - pour le tabac.

C'est un des obstacles à la dépénalisation des drogues. Le fumeur ou l'amateur de bordeaux accepterait-il d'être plus taxé que le fumeur de cannabis ? Non, et il aurait raison. C'est tout notre système de taxation des "vices" qui serait remis en question. Ce serait indubitablement une bonne chose, mais aucun ministre des finances n'est prêt à l'admettre...

Q. Croyez vous que la population française soit prête à accepter une telle révolution législative ?

R. Aujourd'hui, non. Le débat sur la dépénalisation existe si peu... Et tant les partisans de la pénalisation que ceux de la dépénalisation semblent incapables de dépassionner le débat. Ceux-ci tournent rapidement à l'anathème et aux invectives, comme hélas sur d'autres sujets de société. Il semble de plus en plus difficile en France de mener un débat constructif sur des sujets difficiles.

De plus, la légalisation totale de toutes les drogues n'ayant été essayée nulle part à une époque récente, quel gouvernement prendra le risque politique de se jeter à l'eau en premier ?

Ajoutons à cela qu'une action unilatérale de la France paraît difficile dans le cadre de l'espace Schengen et de l'UE. Si nous agissions seuls en ce sens, nous verrions fleurir un narco-tourisme en provenance de toute l'Europe dont personne ne voudra, et les marchés noirs des pays voisins continueraient à

faire prospérer des mafias aux méthodes répugnantes. Et si nous devons convaincre des partenaires de marcher à plusieurs dans cette voie, cela renforcera la difficulté politique de l'opération.

Pourtant, il me semble qu'il faut avoir le courage de diffuser de telles opinions, et de susciter un débat. Il faut aussi se donner les moyens de vérifier certaines des hypothèses sur lesquelles se fonde l'argumentaire des pro-légalisation, à savoir la baisse de prix escomptable des drogues vendues au détail. Pour cela, il faudrait qu'une enquête auprès de laboratoires pharmaceutiques, notamment ceux qui fabriquent de la cocaïne ou de l'héroïne légale pour usage médical, soit lancée et que ses résultats soient communiqués au public. S'il s'avère que les hypothèses ci avant énoncées sont trop optimistes, alors les pro-légalisation devraient revoir leur position. Mais tout porte à croire que notre hypothèse est bonne. Et alors avec de tels chiffres indiscutables en main, nous pourrions expliquer aux citoyens comment légaliser le commerce des drogues contribuerait à amoindrir dans de vastes proportions un grand nombre de problèmes de délinquance, de sécurité, de terrorisme, de pauvreté du tiers-monde. Et qui sait si dans quelques plus ou moins longues années, alors les pro-dépénalisation ne seront pas majoritaires ?

Q. Un "grand débat" de plus ? Soit, mais plus pragmatiquement, que pourrait-on faire dès à présent ?

R. Dès à présent, on pourrait sans risque majeur dépénaliser la vente du Cannabis, et réglementer de façon simple ce commerce (en définissant les dosages de THC admissibles, les circuits de distribution et les règles de packaging) sur la même base que celui du tabac ou de l'alcool, en en profitant pour réduire l'hyper-taxation de ces substances. Au vu des récentes décisions concernant les hausses du prix du tabac, dont les effets pervers sur la contrebande et la délinquance se font déjà sentir, on n'en prend pas le chemin !

Mais cela permettrait d'apporter, l'expérience aidant, un début de réponse à l'opinion publique, à la question suivante : "vaut-il mieux confier le commerce des substances "séduisantes mais nocives" à des mafias ou à des pharmaciens et autres commerçants civilisés et professionnels, dans le cadre de la

loi ?"